

**Com de suivi sur la manipulation des
compétitions sportives
(T-MC)**

Convention du Conseil de l'Europe sur
la manipulation des compétitions
sportives (STE n° 215)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Lausanne, le 4 juin 2026

T-MC(2026)5

**12ème réunion du Comité de suivi sur la
manipulation des compétitions sportives (T-MC)**

4 juin 2026

Liste des décisions

I. OUVERTURE

1. ACCUEIL

La présidente a souhaité la bienvenue aux participants à cette 12e réunion, qui se tenait au siège du Comité international olympique à Lausanne.

Elle a remercié le CIO d'accueillir la réunion, et le représentant du CIO auprès du Comité a adressé quelques mots de bienvenue aux participants.

La Présidente a souhaité la bienvenue à Saint-Marin et à l'Arménie, qui avaient récemment ratifié la Convention, et s'est réjouie de leur contribution active aux travaux du Comité.

Le Comité a également souhaité la bienvenue à ses deux nouveaux observateurs, la CONMEBOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), dont l'expertise constituera un atout précieux pour ses travaux.

La présidente a remercié les membres de longue date de la grande famille de Macolin, qu'ils soient présents en personne ou en ligne, en pensant tout particulièrement à la délégation ukrainienne qui suivait la réunion depuis Kiev.

Au cours de la réunion, le Comité a eu l'honneur d'entendre une allocution de la présidente du Comité international olympique, Mme Kirsty Coventry.

2. ORDRE DU JOUR

Le Comité de suivi a adopté l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

3. ÉVOLUTIONS RECENTES AU NIVEAU DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Comité de suivi a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements récents au niveau de l'Organisation.

Lors de sa 135e session, tenue à Chişinău les 14 et 15 mai 2026, le Comité des Ministres a adopté la Déclaration de Chişinău sur la CEDH et les migrations. Il a créé le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Il a également chargé le Secrétaire Général de présenter des propositions en vue de la négociation d'un instrument juridique sur la manipulation et l'ingérence étrangères en matière d'information (FIMI). À l'issue de la session, Monaco a pris la présidence du Comité des Ministres.

Le Comité a en outre noté que le CIO, la Fondation olympique pour les réfugiés et le CPI s'étaient vu décerner le 30e Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe pour les équipes olympiques et paralympiques de réfugiés.

Au niveau de la Division du sport, le Comité a pris note des travaux en cours sur la bonne gouvernance et l'autonomie du sport, ainsi que des politiques de protection. Il a noté que la 19e Conférence des ministres chargés des sports se tiendra à Monaco les 3 et 4 novembre 2026, sur le thème « Un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants ».

II. ÉLABORATION DE NORMES ET QUESTIONS JURIDIQUES

4. ÉTAT DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS

Le Comité de suivi a pris note de l'état des signatures et des ratifications de la Convention. Il s'est félicité une nouvelle fois des récentes ratifications par Saint-Marin et l'Arménie.

Le Comité a noté que le Comité des Ministres, lors de la 1556e réunion des Délégués des Ministres le 8 avril 2026, avait décidé d'inviter le Brésil à adhérer à la Convention. Cette invitation est valable pour une durée de cinq ans.

Le Comité s'est félicité de la confirmation par l'Estonie, invitée à cette réunion, de son intention de ratifier la Convention. Il a exprimé l'espoir que d'autres ratifications suivraient dans un avenir proche.

5. ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNEES

Le Comité de suivi a pris note de la présentation par le Secrétariat du cadre de Macolin en matière de protection des données. Ce cadre rassemble les documents adoptés en vertu de l'article 14 de la Convention afin d'aider les Parties à partager des données en toute légalité : règles, conseils pratiques et accords types.

Le Comité a pris note de la présentation par la CIO du projet de lignes directrices sur le recoupement des données à caractère personnel (T-MC(2026)2). Le recoupement consiste à comparer les listes des personnes interdites de paris avec les registres des opérateurs de paris, afin de détecter les paris interdits. La présentation comprenait des exemples nationaux provenant d'Australie, d'Italie, de France, d'Espagne et de Suède.

Le Comité a invité le Secrétariat à finaliser les lignes directrices, en vue de leur adoption lors de la prochaine réunion.

Le Comité a également procédé à un échange de vues sur la collecte et la vente de données sportives. La discussion a porté sur la manière de réglementer ces pratiques, sur le plan juridique et éthique, afin qu'elles ne favorisent pas les paris illégaux et la manipulation des compétitions.

6. PARIS RAISONNABLES

Le Comité de suivi a rappelé que les lignes directrices sur les critères possibles pour définir une offre raisonnable de paris sportifs (T-MC(2025)5) avaient été adoptées par procédure écrite le 31 décembre 2025. Il a décidé de publier ces lignes directrices sur le site web de la Convention.

Le Comité a pris note de l'avis adopté par le Groupe de Copenhague sur les paris sur les compétitions impliquant des athlètes de moins de 18 ans, présenté par son président.

En ce qui concerne la diffusion, le Comité s'est félicité de la confirmation par la Grèce et la Lituanie de leur intention de travailler à la mise en œuvre des lignes directrices dans leurs pays respectifs.

7. PARIS ILLEGAUX

Le Comité de suivi a rappelé que les lignes directrices sur une typologie des opérateurs de paris (T-MC(2025)6) avaient été adoptées par procédure écrite le 31 décembre 2025. Il a décidé de publier ces lignes directrices sur le site web de la Convention.

Il a encouragé chaque État partie et observateur à utiliser ces lignes directrices, que ce soit pour l'octroi de licences de paris ou pour la signature de contrats de parrainage. À cet égard, le Comité a souligné que l'identification du bénéficiaire effectif ultime des sociétés de paris constituait un critère essentiel de la transparence des opérateurs.

Le Comité a pris note de la présentation par le professeur Stefano Caneppele d'un cadre standardisé pour l'estimation du marché des paris illégaux en ligne, développé par l'Université de Lausanne (UNIL) en collaboration avec l'Association mondiale des loteries (WLA).

En ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle pour détecter et lutter contre les paris illégaux, le Comité a pris note de la présentation de la WLA. Il a décidé de mettre en place un groupe de travail sur cette question.

8. BLANCHIMENT D'ARGENT ET PARIS SPORTIFS

Le Comité de suivi a rappelé que les lignes directrices sur la lutte contre le blanchiment d'argent par le biais des paris sportifs (T-MC(2025)4) avaient été adoptées par procédure écrite le 31 décembre 2025. Il a décidé de publier ces lignes directrices sur le site web de la Convention.

Le Comité a pris note de la présentation des lignes directrices par le Secrétariat lors de la 71^e réunion plénière de MONEYVAL, le 28 mai 2026. Il s'est félicité de la coopération avec MONEYVAL et a encouragé sa poursuite.

Le Comité a également souligné l'importance de coopérer avec les cellules de renseignement financier (CRF) et avec le Groupe Egmont, le réseau mondial par lequel les CRF échangent des renseignements financiers.

9. MANIPULATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Faute de temps, le Comité de suivi n'a pas pu examiner ce point. Il a convenu qu'il serait soit abordé lors d'un webinaire organisé avec le Comité international olympique, soit reporté à sa prochaine réunion plénière.

III. SUIVI DE LA CONVENTION

10. ÉVALUATION NATIONALE

Le Comité de suivi a pris note de la présentation du Secrétariat sur l'état d'avancement du processus d'évaluation. Trois évaluations sur les huit prévues d'ici fin 2027 ont été réalisées. Elles seront adoptées par procédure écrite avant la prochaine réunion plénière. La présentation a porté sur l'évolution de la méthode depuis 2023, la structure commune des rapports et les questions juridiques transversales qui en découlent.

Au cours de la discussion, les Parties ont suggéré d'introduire un rapport national afin d'enrichir la méthode des futures évaluations. Cette approche s'inspire de la pratique des évaluations menées dans le cadre de la Convention contre le dopage. L'UNODC a suggéré que le mécanisme de suivi de la Convention des Nations Unies contre la corruption pourrait également servir de source d'inspiration.

Le Secrétariat proposera un modèle à utiliser pour les prochaines évaluations, concernant la Suisse et l'Ukraine. Certains États ont souligné l'importance de s'en tenir à une interprétation stricte des dispositions de la Convention, en particulier en ce qui concerne la criminalisation.

IV. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

11. ÉVOLUTIONS AUX NIVEAUX INTERNATIONAL ET NATIONAL

Le Comité de suivi a pris note des mises à jour fournies par les Parties, les observateurs et les autres participants concernant les principaux développements survenus aux niveaux national et international depuis la dernière réunion.

Pour la première fois, une structure commune a été proposée pour la présentation de ces mises à jour, articulée autour de trois rubriques : défis et risques, bonnes nouvelles, et enquêtes et alertes. Le Comité a convenu de continuer à affiner ce format en vue de la prochaine réunion.

12. GROUPE CONSULTATIF

Le Comité de suivi a pris note des informations fournies par le président du Groupe de Copenhague sur les travaux du Groupe et sur sa 10e réunion, qui s'est tenue à Nicosie les 5 et 6 mai 2026 à l'invitation des autorités chypriotes.

Le président a présenté ses deux priorités pour le groupe : transformer les alertes en enquêtes et augmenter le nombre de plateformes nationales tout en renforçant celles qui existent déjà.

Le comité a également pris note des progrès réalisés par les groupes de travail du Groupe de Copenhague, portant notamment sur les alertes, la surveillance des compétitions sportives internationales, l'intelligence artificielle, l'éducation (GROUND), la publicité et le parrainage, ainsi que l'e-sport.

Un nouveau groupe de travail sur la dépendance des footballeurs aux paris sportifs a été créé, sous la direction du Portugal. Le Groupe a également procédé à un échange de vues sur les marchés de prédiction.

Le Comité a remercié le président et les membres du groupe pour leur travail.

13. PROJET ACT II (ADDRESSING COMPETITIONS' MANIPULATION TOGETHER)

Le Comité de suivi a pris note de la mise à jour fournie par le Secrétariat concernant le projet ACT II et sa stratégie pour 2026-2027. Cette stratégie repose sur deux ambitions : promouvoir la Convention et la mettre en œuvre. La priorité sera donnée à la création de nouvelles plateformes nationales et au renforcement de celles qui existent déjà.

Une nouvelle enquête d'évaluation des plateformes nationales sera lancée. Elle sera complétée par des entretiens avec les coordinateurs, afin de comprendre où en sont les plateformes, ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré. Sur cette base, un plan sera élaboré pour organiser des ateliers dans les pays afin de créer ou de renforcer les plateformes. Des demandes émanant de plusieurs pays ont déjà été enregistrées.

L'appel d'offres pour le développement du nouvel outil de partage d'alertes devrait être lancé avant la fin de l'été.

Le Comité a remercié les contributeurs actuels au projet : la Norvège, European Lotteries, la Française des Jeux, la World Lottery Association, la Ligue de Football Professionnel et le Comité international olympique. Il a également remercié l'UEFA pour son soutien à certaines activités. Il a invité les États parties et les observateurs à contribuer au financement du projet.

14. LE RESEAU DES MAGISTRATS/PROCUREURS (MARS)

Le Comité de suivi a pris note de la mise à jour fournie par le président du réseau MARS, Jean-Yves Lourgouilloux, sur les points clés de la dernière réunion plénière du réseau, qui s'est tenue à Strasbourg les 28 et 29 avril 2026.

Le réseau a notamment abordé la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les enquêtes sur les infractions à l'intégrité dans le sport.

Le président a évoqué des affaires en cours dans le tennis, qui illustrent l'importance de l'échange d'informations avec le mouvement sportif. Le réseau continuera à développer sa coopération avec le Groupe de Copenhague.

V. ORGANISATION INTERNE

15. LISTE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Le Comité de suivi a pris note de la présentation par le Secrétariat et le Comité international olympique de la proposition de nouvelle liste d'organisations sportives. Cette liste définit le champ d'application de la Convention : une compétition est couverte lorsqu'elle est organisée par une organisation figurant sur la liste.

Le Comité a pris note des modifications proposées par rapport à la liste adoptée en 2021. Le nouveau projet se fonde sur les fédérations internationales reconnues par le mouvement olympique et sur des critères explicites relatifs à la gouvernance, au risque d'intégrité et à la visibilité.

Le nouveau projet précise également ce qui ne relève pas du champ d'application de la Convention, comme les événements purement virtuels sans concurrents réels, les courses réservées aux animaux et les matchs amicaux informels. L'inclusion de l'esport pourrait être examinée sous certaines conditions, bien que certaines délégations aient exprimé des objections. Les événements multisports seraient explicitement inclus.

Le Comité a décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de préparer une nouvelle proposition pour sa prochaine réunion plénière.

16. OBSERVATEURS

Le Comité de suivi a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la correspondance reçue de l'International Betting Integrity Association (IBIA) à la suite des élections de décembre 2025, ainsi que de la réponse apportée par le Secrétariat.

17. ÉVALUATION EXTERNE

Le Comité de suivi a pris note de la présentation par le Secrétariat de la proposition d'évaluation externe de la contribution de la Convention au renforcement de la coopération dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives. L'évaluation serait confiée à des évaluateurs externes et s'appuierait sur une approche axée sur l'apprentissage.

Le Comité a procédé à un échange de vues sur l'intérêt de mener une telle évaluation, en pesant le pour et le contre. Il a convenu de revenir sur cette question lors de sa prochaine réunion plénière.

VI. CLOTURE

18. QUESTIONS DIVERSES

19. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Le Comité de suivi a confirmé que ses prochaines réunions se tiendraient à Vilnius, en décembre 2026, lors d'une Semaine de Macolin qui réunira également le Groupe de Copenhague.

20. CLOTURE DE LA REUNION

Annexe I – Ordre du jour

I. OUVERTURE

1. ACCUEIL
2. ORDRE DU JOUR
3. DEVELOPPEMENTS RECENTS AU CONSEIL DE L'EUROPE

II. ETABLISSEMENT DE NORMES ET QUESTIONS JURIDIQUES

4. ÉTAT DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS
5. PARTAGE D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNEES
6. PARIS RAISONNABLES
7. PARIS ILLEGAUX
8. BLANCHIMENT D'ARGENT ET PARIS SPORTIFS
9. MANIPULATION DES COMPETITIONS SPORTIVES

III. SUIVI DE LA CONVENTION

10. ÉVALUATION NATIONALE

IV. RÉGLEMENTATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

11. ÉVOLUTIONS AUX NIVEAUX INTERNATIONAL ET NATIONAL
12. GROUPE CONSULTATIF
13. PROJET ACT II
14. RESEAU DES MAGISTRATS ET PROCUREURS (MARS)

V. ORGANISATION INTERNE

15. LISTE DES ORGANISATIONS SPORTIVES
16. OBSERVATEURS
17. ÉVALUATION EXTERNE

VI. CLÔTURE DE LA RÉUNION

18. QUESTIONS DIVERSES

19. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

20. CLOTURE DE LA REUNION

LISTE

MEMBRES

PAYS	NOM	PRENOM	FONCTION	INSTITUTION
BELGIQUE	CASTEELS	Christine	Coordinatrice principale de projet	Police judiciaire fédérale belge
FRANCE	BACHELIER	Alexandra	Juriste en intégrité sportive	Ministère des Sports
FRANCE	BOUILLON	Nina	Adjointe au responsable des relations internationales	Autorité nationale des jeux
FRANCE	CARTON	Amandine	Adjointe au chef du Bureau de l'éthique, de l'intégrité et des politiques de prévention	Ministère des Sports
GRÈCE	KARAMANLAKI	Fotini	Assistante exécutive, Commission éthique, intégrité et conformité	Comité olympique hellénique
GRÈCE	DIMOPOULOU	Maria	Cheffe de la Direction des licences	Commission hellénique des jeux
GRÈCE	MAVROTAS	Georgios	Secrétaire général du sport	Ministère de l'Éducation et des Sports, Grèce
ISLANDE	OLAFSSON	Orvar	Conseiller principal	Ministère de l'Éducation et de l'Enfance
ITALIE	GIULIANI	Antonio	Directeur du Bureau des jeux et paris en ligne	Agence des douanes et des monopoles
ITALIE	MATTIA	Costanzo	Responsable de la lutte contre le trucage de matchs	Agence des douanes et des monopoles
ITALIE	GRASSI	Valerio	Fonctionnaire	ADM, Agence des douanes et des monopoles – Direction des jeux
ITALIE	NAPOLEONI	Luca	Secrétariat de l'Unité d'information sur les paris sportifs	Ministère italien de l'Intérieur – Unité d'information sur les paris sportifs
ITALIE	PARRILLA	Antonio	Agent	Département des Sports – Présidence du Conseil des ministres
LITUANIE	TIESNESYTE	Kornelija	Conseillère	Agence antidopage lituanienne
NORVÈGE	TYSSE	Eirik Haugen	Conseiller principal	Autorité norvégienne des jeux et des fondations
NORVÈGE	GLASSER	Trond Jorgen	Directeur des relations internationales	Ministère de la Culture et de l'Égalité
PORTUGAL	DIAS	Pedro	Secrétaire d'État aux Sports	Gouvernement portugais
PORTUGAL	LOPES	Duarte	Chef de cabinet	Bureau du Secrétaire d'État aux Sports
PORTUGAL	SOARES	Rute	Experte juridique et en intégrité	Bureau du Secrétaire d'État aux Sports
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	JUCOV	Artiom	Directeur général	Agence antidopage
ESPAGNE	JIMÉNEZ LUNA	Estela	Conseillère technique	Direction générale de la réglementation des jeux d'argent

PAYS	NOM	PRENOM	FONCTION	INSTITUTION
ESPAGNE	RODRIGUEZ PORRAS	Raul	Directeur général adjoint du régime juridique du sport	Conseil espagnol des sports
ESPAGNE	PEREZ PEÑA	Oscar	Inspecteur	Police nationale espagnole
SUÈDE	WAHLBERG	Samuel	Président du Groupe de Copenhague	Autorité suédoise des jeux
SUÈDE	BERGMAN	Daniel	Enquêteur	Autorité suédoise des jeux
SUISSE	TÖNDURY	Andri	Juriste	Autorité suisse de surveillance des jeux d'argent + plateforme nationale
SUISSE	EICHENBERGER	Patrik	Directeur adjoint	Autorité suisse de surveillance des jeux d'argent / plateforme nationale suisse
SUISSE	RAUCH	Wilhelm	Chef des services juridiques stratégiques	Office fédéral du sport OFSPO
UKRAINE	POLUBINSKYI	Denys	Expert principal	Ministère de la Jeunesse et des Sports d'Ukraine
UKRAINE	RADCHUCK	Nataliia	Cheffe du département de la coopération internationale et de l'intégration européenne	Ministère de la Jeunesse et des Sports d'Ukraine

OBSERVATEURS

INSTITUTION	NOM	PRENOM	FONCTION
CONMEBOL	GARAY	Graciela	Directeur de l'éthique, de la conformité et de l'intégrité
FIFA	RICH	Liam	Responsable principal de l'intégrité
INTERPOL	MCDALD	Mark	Agent du renseignement criminel
IOC	MARTENS	Friedrich	Chef de l'Unité du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions
IOC	ALEXANDRAKIS	Evangelos	Responsable principal des politiques et des relations institutionnelles, Unité du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions
IOC	TADDIA	Donata	Chargé des politiques
UEFA	VEN	Vincent	Responsable de la lutte contre le truchement de matchs
UEFA	EICHENBERGER	Stephanie	Expert en lutte contre le truchement de matchs
UNITED LOTTERIES FOR INTEGRITY IN SPORTS (ULIS)	ESPOSITO	Luca	Secrétaire général
UNODC	O'LAOIRE	RONAN	Responsable de programme

EXPERTS INVITES

NOM	PRENOM	FONCTION	INSTITUTION/ ORGANISATION
ALCANTARA DE BARROS LEAL	FELIPE	Chef de la police	Police fédérale du Brésil
RIBEIRO	MAYRA	Coordinateur des traités et de la représentation internationale	Département du recouvrement des avoirs et de la coopération juridique internationale du ministère de la Justice et de la Sécurité publique
CANEPPELE	Stefano	Professeur	Université de Lausanne
KALB	Christian	Expert	
LOURGUILLOUX	Jean-Yves	Président	Réseau MARS
NESTOR	Kaarel	Conseiller, Département du sport	Ministère de la Culture

CONSEIL DE L'EUROPE

NOM	PRENOM	FONCTION
FROSSARD	Stanislas	Chef de la division du sport
SAYDÉ	Nicolas	Secrétaire de la Convention de Macolin
SEGALEN	Corentin	Chargé de programme
DAVID	Elodie	Chargée de projets junior

INTERPRETES

NOM	PRENOM	DATE
PIROT	Starr Marie	04/06
CRUICSHANK	Jayne	04/06